

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Redacteurs:

Adjoint des Redacteurs:

J. C. TACHE et H. L. LANGEVIN.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

CANADA:

QUEBEC, 26 FEVRIER 1857.

De la religion dans ses rapports avec la vie publique du peuple.

Nous allons, suivant la promesse que nous avons faite à nos lecteurs, répondre à l'écrivain du journal de Montréal, le Pays, avant d'examiner en elle-même et par elle-même la question formulée en tête de cet article. Dès les premiers jours de notre apparition dans le monde de la publicité, le Pays mit en doute la sagesse de nos déclarations, allant à dire que, sincèrement catholiques, nous ne craindrions jamais de nous montrer ouvertement tels dans nos écrits. C'est à un second article de ce journal, sur le même sujet, que nous répondons présentement; et citons textuellement les principaux passages de l'écrivain en question:

En thèse générale, le domaine de la presse n'a de bornes que celles qui lui sont assignées par l'opinion publique et par la loi commune qui régit les relations de citoyen à citoyen. Il s'agit, dans un pays libre, de journalisme, peut embrasser tous les sujets qui tombent dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, et traiter ainsi de toutes les choses qui intéressent, à des degrés divers, l'homme et la société.

Si nous passons du droit au fait, de la théorie à la pratique, la question se présente sous une face nouvelle. C'est de cette manière que nous l'avons envisagée tout d'abord; c'est à ce point de vue que nous avons mis en doute la sagesse des déclarations du Courrier. Car si, d'un côté, le journaliste a des devoirs à exercer, de l'autre, il a des devoirs à remplir; et la somme de ces devoirs se détermine par les circonstances qui sont de nature à modifier l'exercice des droits dans les bornes d'une saine liberté.

Pour ce qui est du Canada, lorsqu'un journal politique, méconnaissant les leçons de l'expérience, prétend confondre dans la polémique ce qui est d'institution humaine, comme la forme des gouvernements et l'administration de la chose publique, avec ce qui est d'institution divine, comme la religion et ses enseignements, il assume une position incompatible avec les éléments de notre société; au lieu d'entreprendre une œuvre de médiation et de rapprochement, il court le risque de ranimer les passions mauvaises et de soulever le feu de la discorde.

Ce qui, dans les sphères supérieures, se dit avec calme et dignité, se résout, en bas, suivant les conseils aveugles de la force brutale. Voilà le danger.

Les terribles exemples que nous avons sous les yeux; deux hommes massacrés, tombés victimes de l'animosité religieuse, l'un protestant, l'autre catholique; l'acquiescement des meurtriers, malgré la preuve la plus claire et la plus convaincante, par la complicité coupable du jury agissant sous l'influence funeste de la même passion—devraient inspirer au journaliste canadien le sentiment de la haute responsabilité qu'il assume, lorsque, au lieu de chercher à élargir cette plate-bande du corps social, il l'éventre encore en y jetant le poison de la contention.

Nous n'entendons point porter d'accusations contre le Courrier; nos remarques sont générales et s'appliquent à toute cette portion de la presse canadienne qui mêle la religion à la politique, qu'elle soit catholique ou protestante.

Nous admettons bien volontiers que, de tous les journaux de cette trempe, le Courrier du Canada sera le plus raisonnable et le plus modéré.

Nous en avons la conviction, et c'est pour cela que nous nous adressons à lui de préférence, dans l'espoir que nos observations seront accueillies en bonne part, et qu'elles ne seront pas repoussées sans examen.

Nous différons essentiellement d'opinion (et c'est nécessaire au sujet principal) avec votre confrère quand il dit: "La presse n'a de bornes que celles qui lui sont assignées par l'opinion publique." Car d'abord, en sens, qu'est-ce que l'opinion publique? Est-ce le sentiment unanime de tous les habitants d'un pays? alors il n'est pas probable qu'un journal se maintienne seul à discourir contre tous, et à tout cas il ne ferait pas grand mal en matière d'opinion; évidemment ce n'est pas cela qu'a voulu dire votre adversaire; car alors nous serions dans l'impossible. Mais qu'est-ce donc que l'opinion publique? Est-ce l'opinion de la majorité? alors comment la presse peut-elle la contester cette majorité? et si c'est cela et que par impossible la presse soit en mesure de constater cette majorité, elle ne peut donc plus servir d'organe à l'opinion de la minorité, puisque c'est l'opinion publique ou la majorité qui proserait à la presse... non, ce n'est pas cela qu'a voulu dire le Pays; car alors nous serions dans le despotisme. Mais qu'est-ce donc, toujours, que l'opinion publique qui commande à la presse? Serait-ce cet ensemble confus de cris discordants qui se font entendre dans la rue ou sur les places publiques à certains jours?... non ce n'est pas cela qu'a voulu dire votre confrère; car alors nous serions dans l'absurde. Mais qu'a-t-il donc voulu dire? Nous n'en savons rien; mais quelque chose que ce soit qu'il ait voulu dire, cette chose n'est pas, à coup sûr, en principe, le régulateur de la presse. La presse doit obéir à la conscience et à la loi, elle doit respecter les autorités et les individus, et à pour mission d'instruire le peuple et de le rendre meilleur et par conséquent plus heureux.

C'est dans cette haute mission qu'a la presse que nous trouvons justement pour elle l'obligation de ne pas perdre de vue ce qui tient essentiellement à la destinée de l'homme sur la terre et dans la vie future. Toutes les aspirations de l'être n'ont qu'un but, le bonheur, tous les travaux, tous les actes de l'homme ne sont inspirés que par un seul désir, celui d'être heureux. Le journalisme, dans l'acceptation la plus large du mot, comme tout le reste, doit avoir pour but de satisfaire à cet immense désir de bonheur qui, de fait, est tout l'homme.

Qu'est-ce donc que le bonheur? C'est le repos d'un être dans sa fin. Or toute étude qui n'a pas pour point de départ la recherche de la fin de l'homme, pour but la ferme détermination de tendre vers cette fin est une étude vaine quand elle n'est pas dangereuse.

Écoutez ce cri de détresse, cette plainte lamentable qui s'élève de tous les points de la terre, et se prolonge de siècle en siècle, dit Lamennais. Eh bien! il est une parole qui change ces lamentations en prière, ce cri de détresse en une exclamation d'amour et d'espoir, et vous voudriez que cette parole fût la seule que le journalisme ne prononce pas; évidemment, vous n'y avez pas réfléchi.

Quant aux dangers que signale le Pays, ils n'existent pas pour nous. Nous avons déjà, à diverses reprises, protesté contre tout esprit de prosélytisme, contre tout appel aux passions; et puisque notre adversaire nous force à nous

répéter, nous allons reproduire quelques passages des articles insérés dans notre feuille antérieurement à l'apparition de l'écrivain auquel nous répondons. Nous disions, dans notre premier numéro: "A nos compatriotes, desquels nous sommes séparés par les croyances... nous disons: à l'aise dans notre foi religieuse, nous ne serons jamais tourmentés de l'esprit de prosélytisme... Nous portons respect à toutes les croyances, à toutes les affections." Puis plus tard: "La vérité a plus à gagner de la discussion calme des dogmes et du simple énoncé des faits, que de l'appel aux passions, puisque la passion ne raisonne pas."

Notre confrère sait bien que nous avons condamné toutes les horribles choses qu'il condamne lui-même dans le passage que nous citons de lui; alors pourquoi en parler quand il s'agit de nous et de la position que nous avons prise.

Si de l'exercice discret et légitime d'un droit, si de l'accomplissement d'un devoir, des hommes méchamment prennent occasion de "jeter" au milieu de nous "le poison de la contention", en serons-nous responsables? Notre confrère cessera-t-il de parler de liberté parce qu'un nom de la liberté ou à décrier la proscription et la mort? La liberté est-elle moins belle, est-elle moins bonne, depuis qu'on a commis des horreurs en son nom?

Les crimes et les dissensions à tout propos ont existé avant l'établissement des journaux. Les journaux, comme l'instruction dont ils sont le produit, ne sont ni bons ni mauvais en soi, ils sont des instruments de bien ou de mal; soyons assurés que plus ils seront sincèrement religieux plus ils seront propres à produire le bien.

Notre confrère n'a pas espéré en vain quand il a dit: "Nous avons l'espoir que nos observations seront accueillies en bonne part et qu'elles ne seront pas repoussées sans examen." Loin de prendre ces observations en mauvaise part, nous en remercions les écrivains du Pays, et nous sommes bien aises de savoir qu'on a les yeux sur nous; car, faibles comme sont les hommes, ils ont besoin, alors même que leurs intentions sont les meilleures, ils ont besoin de se sentir surveillés.

J. C. TACHE.

Collection des Décisions des Tribunaux.

La livraison de cette Collection, dont nous avons accusé la réception récente, contient le jugement rendu, le 7 mai 1856, dans la cause de Trigge et al. vs. Geoffroy, par la Cour du Banc de la Reine. Il a été décidé à cette occasion:

Qu'une réserve contenue dans un titre nouveau ou reconnaissance nouvelle, entre seigneur et censitaire, n'est pas valable, si elle n'a pas été stipulée dans le titre primordial de concession.

L'honorable Sir L. H. LaFontaine, en rendant ce jugement a donné lecture des différents titres nouveaux, et il a ajouté:

Dans la même livraison nous trouvons encore les décisions suivantes:

Comme on le voit, les causes vont toujours en augmentant. Malheureusement pour les seigneurs, mais heureusement pour l'intime, celui-ci est en état d'invoquer le contrat origi-

naire de concession qu'il représente... Ce contrat ne contient, au profit du seigneur, aucune réserve de couper ou d'enlever aucun bois. Ce fait est le principal des moyens employés par Geoffroy dans sa réponse à l'exception péremptoire des appellants; et à ce moyen seul je m'arrête, car je le crois suffisant pour repousser les prétentions du seigneur... Je me contenterai de faire remarquer que c'est une règle bien établie de droit féodal, qu'une reconnaissance ou déclaration censuelle est censée être conforme au titre primitif de la concession; qu'elle ne doit pas contenir de nouvelles charges; que si elle en contient, qui ne soient pas insérées dans le titre primitif, ces nouvelles charges sont nulles; elles doivent, selon D'Olive, être nulles et révoquées comme surcharges.

10. Dans la cause de Judd vs. Esty et al., il a été décidé:

Qu'un acte de rétrocession d'une donation faite à un mineur et acceptée pour lui par un étranger, est une ratification suffisante de la donation, et que les obligations contenues dans la dite rétrocession en faveur du donataire doivent être remplies.

20. Dans la cause de Delisle (demandeur) vs. Richard (défendresse) et Richard (opposante), la décision a été:

Qu'une veuve, condamnée comme commune en biens à payer une dette de la communauté, peut réclamer son domaine, au préjudice des créanciers de la communauté, encore qu'elle n'ait point renoncé sur le principe qu'elle n'est tenue des dettes, que jusqu'à concurrence de ce qu'elle a reçu de la communauté.

30. Dans la cause de Brush et al. vs. Wilson et al. devant la Cour Supérieure, il a été décidé:

Qu'on ne peut prendre exécution sur un jugement rendu contre quatre défendeurs, si l'un d'eux a interjeté appel de ce jugement, et si cet appel est encore pendante.

40. Le jugement dans la cause de Bonner (demandeur) vs. Hamilton, (défendeur) et Johnston, (opposant) a été comme suit:

Qu'un locateur qui a pris une saisie-gagerie contre les effets de son locataire, tandis qu'ils étaient encore dans sa maison, conserve son privilège au préjudice d'un second locateur, lorsqu'il n'a aucun effet quant aux frais en cours pour recouvrer le montant.

50. Dans la cause de Morin (demandeur) vs. Daly (défendeur) et Dérousselle (opposant), il a été décidé:

Que l'entérinement d'une hypothèque conventionnelle ordinaire, créée depuis la mise en force de l'ordonnance d'entérinement, n'a l'effet de conserver l'hypothèque que pour deux années d'intérêts et l'année courante, à l'exception d'une hypothèque subséquente dûment enregistrée, et n'a aucun effet quant aux frais en cours pour recouvrer le montant.

60. La Cour Supérieure, dans la cause de Lalonde vs. Martin a décidé:

Qu'une donation peut être légalement et dûment révoquée et annulée avant son acceptation.

70. La même Cour a décidé, au sujet d'une demande de ratification de titres par la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc:

10. Que le capital de l'indemnité, payé en Cour par une compagnie de chemin de fer sur l'expropriation d'un terrain tenu à Bail emphytéotique, doit être adjugé au preneur, sur cautionnement, en préférence au bailleur; 20. le preneur à titre de Bail emphytéotique est pro-

priétaire du terrain baillé, et a droit de recevoir les argents déposés en Cour par une compagnie de chemin de fer pour valeur du terrain exproprié, et tel preneur ne peut être contraint de recevoir les intérêts seulement.

30. Dans la cause de Ryan vs. Halpin, la Cour du Banc de la Reine a rendu le jugement suivant:

Que pour la validité d'une obligation et d'une constitution d'hypothèque pour sûreté du paiement d'elle, il n'est pas nécessaire que le créancier soit présent à l'acte, ni qu'il soit accepté, soit par lui ou en son nom.

Avant de prononcer son jugement en cette cause, l'honorable Sir L. H. LaFontaine, a dit entre autres choses:

Si l'on peut exister quelques doutes sur la validité d'une hypothèque créée comme la dite celle dont il s'agit, il me semble que ces doutes auraient dû disparaître après la promulgation de notre acte provincial de 1853, chapitre 22, dont la 9e section permet à un débiteur de créer, dans certaines parties du Bas-Canada, une hypothèque spéciale en faveur de son créancier, même hors sa présence, par un acte sous signature privée.

Elle attribue à cet acte la même priorité que si l'hypothèque sur le bien-fonds y désigné, que si l'acte en reconnaissance eût été passé devant notaires devant les lois ordinaires du Bas-Canada; assurément si la législature a cru devoir admettre la validité d'une hypothèque créée par cette voie, à plus forte raison doit-elle être considérée reconnue par la même la validité d'une hypothèque semblable à celle dont il s'agit dans cette cause, et qui a pour titre constitutif un "acte devant notaires," revêtu du caractère de l'authenticité à toutes fins quelconques.

90. La Cour Supérieure, dans la cause de Caisse vs. Hervieux, a décidé:

Que dans une action pour contraindre le débiteur à renvoyer la femme du demandeur, que le défendeur, son frère, a induite à laisser le domicile de son mari et à se retirer chez lui; ce n'est pas une défense à l'action d'assigner les mauvais traitements, la violence et les menaces du demandeur envers sa femme, non plus que d'assigner généralement que cette femme a été contrainte de se retirer chez son frère en conséquence des sévices du demandeur.

100. Dans la cause de Drapeau vs. Campeau, la Cour Supérieure a décidé:

Qu'une donation par le père au fils, à la charge d'une rente viagère, et en outre de payer certaines dettes, ne produit pas lods et ventes; Et dans la cause de Drapeau vs. Gosselin, la même Cour a décidé:

Qu'une donation entre père et fils, dans laquelle une somme d'argent est stipulée payable au donateur, produit des lods et ventes à cet égard, mais n'en produit pas quant au surplus des charges ordinaires des donations.

Nous croyons que cette collection de décisions, quoiqu'un peu longue, sera utile à beaucoup de nos lecteurs, car il s'agit d'affaires ordinaires, et sur lesquelles nos plus hautes cours ont rendu jugement. Dans la collection de M. Lelièvre et Angers, il se trouve plusieurs autres décisions intéressantes, mais il nous est impossible d'en donner davantage. Les hommes d'affaires devront avoir recours à cette collection pour en connaître les jugements et toutes les considérations dont les juges les ont accompagnés.

Hector L. LANGEVIN.

FEUILLETON.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE.

AL CABINET DE LECTURE DE LA PAROISSE DE MONTRÉAL.

(Pris de la Patrie.)

Il ne nous avait pas encore été donné d'assister à une soirée littéraire plus intéressante que celle qui eut lieu lundi soir, à l'occasion de l'organisation de ce cabinet de lecture. Il y a toujours de l'intérêt à aller entendre les lectures publiques qui se font sous le patronage de nos différentes institutions littéraires et scientifiques; mais il nous semble que les soirées où plusieurs orateurs se font entendre tour à tour et sur différents sujets, sont plus propres à intéresser un auditoire. Au moins, telle a été notre impression en assistant à la soirée de lundi dernier. Que des séances comme celle-là se renouvellent de temps en temps, et le goût de la bonne littérature fera de grands progrès au milieu de nous.

Le bonhomme le Maire de Montréal, avec la complaisance qu'il met à favoriser toutes les bonnes œuvres, a bien voulu présider à cette soirée. En prenant le fauteuil, il dit qu'il était certainement fier d'être appelé à présider une pareille assemblée, mais qu'il ne pouvait pas empêcher de remarquer, en voyant tant de science et de talents autour de lui, qu'un homme de lettres remplirait bien mieux la place qu'on le priait d'occuper. Néanmoins, il ajouta qu'il avait un moyen de rendre sa tâche facile, en se bornant à écouter. Cependant, après ce début, M. le Maire parla de l'œuvre commencée en termes très encourageants. Le regardant comme utile, nécessaire, patriotique.

Il parla aussi de l'utilité de l'Institut des Artisans pour les classes ouvrières et des avantages d'une institution comme l'Institut Canadien, ajoutant que, par la population française de la cité, cela ne suffisait pas; il fallait encore un chambre de lecture ouverte à la jeunesse qui veut s'instruire aux affaires et aux sciences utiles. Il est heureux d'avoir à offrir la parole à un homme d'un talent éminemment distingué et qui est à la tête de l'instruction publique dans ce pays. Il ne voyait pas un homme plus digne d'occuper ce poste. La population canadienne doit être fière d'avoir un tel homme pour diriger l'instruction dans ce pays. On comprend que c'était à l'honorable M. Chauveau qu'il adressait ces paroles en l'invitant à monter à la tribune. (Relatation de la Patrie.)

M. Chauveau remercia M. le Maire des bonnes paroles qu'il a bien voulu dire en sa faveur. Il le remercia doublement parce qu'elles lui procurent l'occasion de s'acquitter d'une dette de reconnaissance envers les citoyens de Montréal. Si, comme M. le Maire a eu la bonté de le dire, il a pu faire quelque bien dans la charge qu'il remplit, il le doit en grande partie au bienveillance accueil des citoyens de Montréal. Venu ici, ajoute-t-il, sous les circonstances les plus pénibles, j'ai trouvé, dans toutes les bourses que l'on a eues pour moi, une grande consolation et un grand encouragement.

Je n'ai pas besoin, M. le Maire, de vous dire combien une œuvre comme celle-ci rencontre toute ma sympathie. C'est, pour bien dire, un des devoirs de ma charge de prendre part à tout mouvement de ce genre et je le fais dans cette circonstance avec le plus grand plaisir. Les bibliothèques publiques sont la continu-

ation de l'école, et le cabinet de lecture est le complément de la bibliothèque. Le temps est passé où la lecture se faisait comme un travail, où peu d'hommes lisaient; mais, où ceux qui lisaient, remuaient laborieusement d'énormes volumes. Dans notre siècle affaîré, chaque homme veut lire un peu; mais lire sans trop se déranger, sans trop absorber du temps que prennent ses occupations, ou plutôt, sans se soustraire trop longtemps à cette fièvre de mouvement qui dévore les hommes de notre époque. Il faut de plus que les sciences, les lettres et les arts soient, pour bien dire, offerts par bribes et par fragments à ces hommes avides d'apprendre en même temps que pressés d'agir. Le journal, sous tous ses formats si multipliés, le journal est devenu un besoin, une impérieuse nécessité.

Le journal est né, s'en va; c'est plus qu'un livre. Le Livre est le docteur grave et discret qui vous attend dans son cabinet. Le journal est le vaillant ardent, infatigable qui court après vous et ne vous laisse point de repos. Le journal est encore, si vous le voulez, le livre qui s'emuaient sur les rayons de sa bibliothèque, qui a détaché et livré aux quatre vents du ciel toutes ses feuilles, si bien que vous les voyez tourbillonner autour de vous et vous envelopper de tous côtés. On peut bien ne pas aller trouver les livres; on ne saurait s'échapper au journal. Vous le voyez qui court après vous, et si vous ne le voyez pas, vous l'entendez, car il a pris une voix, il crie derrière vous, dans la rue, il vient au devant de vous, il vous barre le chemin, et il faut bien l'acheter et le lire si pressé que l'on soit d'arriver.

Le journal ainsi popularisé est devenu, je le répète, un besoin de l'époque, il est bon, il est prudent de prendre des mesures pour contenter ce besoin tout en protégeant la société et surtout la jeunesse contre les abus que l'on peut faire de ce puissant instrument d'instruction publique. Montréal possède déjà sans doute plusieurs bibliothèques publiques, plusieurs cabinets de lecture qui ont déjà servi puissamment à répandre le goût des sciences et des lettres. Celui-ci est fondé dans un but tout particulier, et l'on doit applaudir au zèle qui multiplie et diversifie de cette manière les moyens d'instruction. Par la modicité de l'abonnement, cette bibliothèque de bons livres et ce cabinet de lecture seront tout spécialement destinés à la jeunesse et aux classes ouvrières, et tout dans leur établissement donne les plus fortes garanties à la religion et à la morale si vivement intéressées l'une et l'autre dans une telle œuvre.

Un écrivain célèbre de ce siècle, dans un roman où il a fait une admirable description de l'architecture de Notre Dame de Paris, représente le personnage qui vient de visiter et de contempler les beautés de ce monument, en présence d'un des premiers livres qui viennent d'être publiés. D'autres personnages après les mêmes loisirs, pourront s'y procurer, à souhait, nous l'espérons, des livres récréatifs et utiles, adaptés à leurs goûts et à leurs besoins.

Montreal possède déjà sans doute plusieurs bibliothèques publiques, plusieurs cabinets de lecture qui ont déjà servi puissamment à répandre le goût des sciences et des lettres. Celui-ci est fondé dans un but tout particulier, et l'on doit applaudir au zèle qui multiplie et diversifie de cette manière les moyens d'instruction. Par la modicité de l'abonnement, cette bibliothèque de bons livres et ce cabinet de lecture seront tout spécialement destinés à la jeunesse et aux classes ouvrières, et tout dans leur établissement donne les plus fortes garanties à la religion et à la morale si vivement intéressées l'une et l'autre dans une telle œuvre.

Un écrivain célèbre de ce siècle, dans un roman où il a fait une admirable description de l'architecture de Notre Dame de Paris, représente le personnage qui vient de visiter et de contempler les beautés de ce monument, en présence d'un des premiers livres qui viennent d'être publiés. D'autres personnages après les mêmes loisirs, pourront s'y procurer, à souhait, nous l'espérons, des livres récréatifs et utiles, adaptés à leurs goûts et à leurs besoins.

Que je viens de dire, messieurs, n'est pas toute la pensée des catholiques qui ont pris une part quelconque à la fondation de ce que vous voyez commencer aujourd'hui. Donc quelques mots encore, s'il vous plaît, sur cette œuvre nouvelle.

Alors qu'il était petit enfant, et peu de temps après sa première communion, Napoléon Bonaparte disait un jour à son oncle, l'abbé Fesch, depuis cardinal: "Quand je serai plus grand, j'obtiendrai le commandement d'un régiment dans les Indes. Pour vous, mon oncle, vous vous irez missionnaire dans ce pays là. Après quoi, moi, à la tête de mon régiment, j'irai à-

capturer les infidèles et je vous ferai accorder la liberté de leur prêcher l'Évangile." Que voyez-vous messieurs, dans le propos de cet enfant qui fut plus tard l'étonnant génie que vous connaissez?

Si vous le dégagez de tout ce qui l'individualise, et que vous ne reteniez que ce qu'il y a de fondamental et d'universel, vous y trouverez une grande et belle idée, l'idée de l'apostolat laïque! L'apostolat laïque! me dirait-on peut-être; oui, en effet, c'est une idée, un être de raison.—L'apostolat laïque, messieurs, est une magnifique réalité; bien plus, c'est une réalité nécessaire; et voici comment je puis, en peu de paroles, formuler rigoureusement ma pensée sur cette importante matière.

Par la profession même du christianisme, tout homme est, de droit, apôtre, dans les limites de sa sphère d'action.

Tout chrétien, en effet, c'est-à-dire tous disciple de Jésus-Christ, doit proférer souvent de cœur et de bouche cette demande: *Adveniat regnum tuum*, que votre règne arrive? que le règne de l'Évangile s'étende par toute la terre. Or le vœu qu'expriment ces paroles doit être sincère; mais il ne le serait pas, si celui qui l'énonce, ne cherchait point à le réaliser, par une coopération active, proportionnée à ses moyens et à sa condition particulière.

Si vous êtes dévoués au Christ, comme vous l'avez proclamé au jour de votre baptême, vous devez vous intéresser vivement à sa gloire; vous ne pouvez vous intéresser vivement à la gloire du Christ, sans être animés d'un ardent désir de la procurer; vous ne pouvez souhaiter ardemment de la procurer sans en venir à l'œuvre, ou, ce qui est la même chose, sans prendre part à l'apostolat dans la mesure de vos facultés diverses.

(A continuer.)

Affaires du Bourbonnais.

On nous écrit du Bourbonnais, en date du 18 de février, que notre excellent M. Désaulniers...

Résumé des Nouvelles d'Europe.

Les malles de l'Inde ont été ouvertes hier soir : nous attendons la malle de l'Inde qui n'a pris que 12 jours et 10 heures à faire le passage...

Le parlement anglais a été ouvert le 3 par une commission chargée de représenter Sa Majesté...

Les gouvernements de France et d'Angleterre sont occupés à faire cesser les difficultés que la révolution royaliste de Neuchâtel a fait naître...

Le gouvernement de Sa Majesté a dû cesser toutes les relations commerciales avec le roi des deux Siciles...

Les affaires de l'Amérique centrale sont le sujet de conférences entre les États-Unis d'Amérique...

La prise de Hérat a poussé le gouvernement de Sa Majesté à une guerre avec la Perse; guerre bien regrettable.

Les flottes anglaises de la Chine ont dû venger à Canton une insulte grave faite au pavillon britannique...

Les estimés de l'année seront incessamment mis devant les communes.

Des projets de loi pour la codification et l'abrogation d'une partie des lois de l'Empire seront mis devant le parlement.

Le parlement anglais. — Sur motion de M. Labouchère, un comité a été institué pour faire enquête sur les affaires de la compagnie de la Baie d'Hudson...

PROTÈGE DE LA CONFÉRENCE DE PARIS. — Ce document, signé des plénipotentiaires des différents pouvoirs européens, définit les limites des principautés danubiennes...

ANGLAIS. — Le général Codrington a été élu membre du parlement. — M. W. W. Marrian a été nommé consul des États-Unis au Bessin de Gaspé...

FRANCE. — Les négociations à propos de l'affaire de Neuchâtel sont loin d'offrir un caractère de cordiale entente entre la Prusse d'un côté et la France et la Suisse de l'autre.

PERSE. — Le shah de Perse a déclaré la guerre actuelle avec l'Angleterre une guerre sainte. L'attitude prise par le souverain persan et les populations de son empire semble vouloir donner une importance beaucoup plus grande à cette guerre...

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

BRÉLÈGE. — Sur le bruit qui s'était répandu que l'assassin de Mgr. Sibour avait été découvert à l'avance dans une société secrète de Bruxelles, l'honneur belge s'est ému d'une manière nouvelle et les chambres ont ordonné une enquête sur le sujet.

ville. Il y a plusieurs années, M. Chaffley tomba en faillite et se vit réduit à composer avec ses créanciers. La fortune a depuis ce temps couronné ses efforts...

NOUVEAUX DÉPARTS. — COUR DU BANC DE LA REINE. — Une session extraordinaire de la Cour du Banc de la Reine de ce district est convoquée pour le 15 d'avril prochain.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAUX DÉPARTS. — COUR DU BANC DE LA REINE. — Une session extraordinaire de la Cour du Banc de la Reine de ce district est convoquée pour le 15 d'avril prochain.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU MINISTÈRE À LA NOUVELLE ÉCOSSE. — Un nouveau ministère a été composé le 23 du courant à la Nouvelle-Écosse.

des mètres qui voulaient bien faire les frais de venir à Montréal. — (Hercès.)

FAILLITE. — Les journaux de Boston nous annoncent la faillite de M. Enoch Train, armateur. Depuis quelques années il était le propriétaire d'une des meilleures lignes de paquebots qu'on eût entre l'Angleterre et les États-Unis.

INCENDIE. — Le grand établissement d'impression sur étoffes, établi aux chutes de Wap-pinger, a été complètement détruit par les flammes dans la soirée du 17. Le Courrier des États-Unis, qui rapporte le fait, estime la perte totale à environ \$100,000.

AQUÉDUC. — Les ingénieurs américains, Jarvis et Craven, que les citoyens d'Hamilton avaient consultés sur le rapport de M. Keeler, approuvant en tout le plan de ce moulin; seulement ils assurent que son exécution ne devrait coûter que \$160,000. M. Keeler avait estimé le coût de l'aqueduc à \$187,537.

CANAL WELAND. — On va présenter au gouvernement deux requêtes le priant, l'une de faire certaines additions au canal Weland, l'autre d'y établir un hôpital de marine.

DÉPART DE L'INDIAN. — Le navire à vapeur l'Indian laissera Portland le 4 de mars prochain et non le 7 comme quelques feuilles l'ont annoncé.

ARTILLERS CANADIENS. — Depuis quelque temps les artilleurs du Capitaine Gamache s'exercent au tir avec le plus grand succès sur le pont de glace de la rivière St. Charles. Les Canadiens-français conservent toujours cette adresse dans les armes, qui supplée au nombre et qui les a tant illustrés dans toutes leurs guerres.

CHÉMIN DE FER D'ONTARIO, Huron, Simcoe. — Les Messieurs suivants ont été élus le 16 du courant pour gérer les affaires de la compagnie: J. C. Morrison, M. P. P. M. M. James Mitchell, Duncan McDonald, George Cheney, B. W. Smith, Thomas McCouky, James G. Worts, F. W. Cumberland, John Arnold, Andrew Drummond, A. A. McGaffey.

NOMINATIONS. — Le Herald de New-York, annonce que M. le président Buchanan a nommé M. Cass, Secrétaire d'Etat, pour les États-Unis, et M. Cobb, ministre des finances.

ILLINOIS. — Le Journal de Kankakee publie la statistique suivante de l'Etat d'Illinois:

Table with 3 columns: Articles, Nombre, Valeur. Lists various goods and their quantities and values.

Augmentation 16,381,282 79,942,845 81,641,857

— Le roi de Naples a signé une convention avec la République Argentine pour recevoir les prisonniers politiques qui consentiraient à se rendre dans l'Amérique du Sud.

(Pour toutes les nouvelles non signées.)

A. GARNEAU

Erreur.

En conséquence d'une erreur de la part du metteur en pages de l'établissement; l'ordre de la matière du feuilleton que nous commençons à publier aujourd'hui a été interverti.

Les possesseurs d'inventions de quelque importance les font breveter à la hâte dans tous les pays, pour n'être pas devancés par les plagiaires, ce qui les entraîne dans de dépenses considérables; mais en commençant la prise de leurs brevets par la Belgique (ce qui peut se faire aujourd'hui pour 50 fr.), voici les avantages nombreux qu'ils trouveront:

1° Vingt années de durée pour le brevet belge, avec trois mois de secret absolu;

2° Garantie complète contre les plagiaires, en France, et aux États-Unis, où l'inventeur a seul qualité pour obtenir ce brevet et la patente;

3° Le droit de faire une opposition victorieuse à la délivrance de la patente anglaise à un tiers non autorisé;

4° La priorité honorifique de l'invention dans le monde scientifique, ce qui suffit souvent aux inventeurs désintéressés.

Toute autre marche est dangereuse, ruineuse par les débours immenses qu'elle exige;

Tandis qu'en suivant la voie indiquée, les inventeurs ont eu le temps de se procurer à loisir et sans risques, dans les pays précités, les seuls importants pour les brevets.

(Signé) JONARD.

(Journal des Connaissances Utiles.)

FEUILLETON DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Liverpool, 10 février.

La promesse du budget a eu une heureuse influence sur le marché monétaire. Malgré une vente de £80,000, les effets n'ont subi qu'une hausse très modérée.

Les consolidés ont fermé à 93 et 93 1/2 au comptant et 93 1/2 et 93 1/2 sur comptes.

ALCALIS. — Potasse, 43s.; perlasse, 44s.

BLÉS. — Blanc à 9s. 3d. et 9s. 8d.; rouge à 8s. et 9s.

FARINES. — No. 1, fine, 31s. à 32s.; supérieure, 34s. à 34s. 6d.; extra supérieure, 34s. 6d. à 36s.

CANADA.

On voit par les arrivages et états de compte du chemin de Portland, que le commerce du Haut-Canada et de l'Ouest commence à prendre la route via Montréal.

On voit par les arrivages et états de compte du chemin de Portland, que le commerce du Haut-Canada et de l'Ouest commence à prendre la route via Montréal.

On voit par les arrivages et états de compte du chemin de Portland, que le commerce du Haut-Canada et de l'Ouest commence à prendre la route via Montréal.

On voit par les arrivages et états de compte du chemin de Portland, que le commerce du Haut-Canada et de l'Ouest commence à prendre la route via Montréal.

On voit par les arrivages et états de compte du chemin de Portland, que le commerce du Haut-Canada et de l'Ouest commence à prendre la route via Montréal.

On voit par les arrivages et états de compte du chemin de Portland, que le commerce du Haut-Canada et de l'Ouest commence à prendre la route via Montréal.

On voit par les arrivages et états de compte du chemin de Portland, que le commerce du Haut-Canada et de l'Ouest commence à prendre la route via Montréal.

On voit par les arrivages et états de compte du chemin de Portland, que le commerce du Haut-Canada et de l'Ouest commence à prendre la route via Montréal.

Brevets d'invention.

D'IMPORTATION ET DE PERFECTIONNEMENT. Durée des brevets. — coût et autres conditions dans les divers pays.

(Voici un tableau dressé par MM. Darnis et d'Aubréville, ingénieur civil, qui résume une série de renseignements qu'un grand nombre de nos lecteurs aimeront à retrouver dans nos colonnes.)

ANGLAIS (IRLANDE ET COLONIES): Durée, quatorze ans; payable en sept ans. — Le brevet s'accorde au premier qui en fait la demande pour toute invention qui n'est pas exploitée dans le pays. — Un brevet de trois ans est octroyé dans les circonstances ordinaires, 1,000 fr.; savoir: pour la protection provisoire de six mois, premier degré du brevet, 200 fr.; pour l'avis à publier dans la gazette officielle, 200 fr.; pour le warrant et le grand sceau, 300 fr.; pour le timbre et la révision de la spécification, 300 fr.; — non compris la traduction, les dessins et le port des pièces. — Au bout de trois ans, pour prolonger le brevet à sept ans, 1,200 fr. — Au bout de sept, pour le prolonger à quatorze ans, 2,500 fr.

AUTRICHE (et ses possessions): Cinq, dix ou quinze ans; payable par annuités qui augmentent progressivement; la première est de 83 fr. — L'inventeur seul peut obtenir un brevet. — Pour les frais de la demande, première annuité comprise, 300 fr.; à exploiter dans le délai de deux ans.

BAVIÈRE: Cinq, dix ou quinze ans; payable par annuités progressives, la première est de 53 fr.; pour les frais de la demande, première annuité comprise, 285 fr.; à exploiter dans un an.

BELGIQUE: Brevet d'invention, vingt ans; — brevet d'importation, durée du brevet plus ailleurs; se paye par annuités avec progression

de 10 fr. par an; — à exploiter un an après son exploitation ailleurs. — Frais de la demande, première annuité comprise, 75 fr. — L'on a encore des certificats d'addition comme en France.

ESPAGNE: Invention, introduction ou perfectionnement, cinq ans, 1,000 réaux v. (275 fr.); dix ans, 3,000 réaux v. (825 fr.); quinze ans, 6,000 réaux v. (1,650 fr.); frais ordinaires de la demande, 250 fr.; — à exécuter dans un an.

ÉTATS-UNIS: Quatorze ans. — Le brevet ne s'accorde qu'à l'inventeur. — Examen préalable. — Pour un Américain, 50 dollars; un Anglais, 500 dollars; tout autre, 300 dollars ou 1,650 fr.; — Frais d'agence, dépôt, législation, honoraires, etc., 450 fr.; — délai d'un an à partir de la date du brevet pris ailleurs.

FRANCE: Quinze ans; — annuité de 100 fr.; et pour chaque addition, 20 fr.; — frais de la demande, comprenant la révision de la description (dans les limites ordinaires), la préparation et le dépôt des pièces, 30 fr. — L'invention ne doit être décrite dans aucun ouvrage imprimé; — à exploiter dans les deux ans.

HOLLANDE: Cinq, dix ou quinze ans. — Brevet d'invention ou d'importation. — Examen. — Pour cinq ans, 150 fl. (315 fr.); pour dix ans, de 300 à 400 fl.; pour quinze ans, de 600 à 750 fl. (1,280 à 1,650 fr.); quinze à dix-huit mois pour payer la taxe. — Pour frais ordinaires de la demande, 200 fr.; — à exploiter dans les deux ans.

HANOVRE: Cinq, dix ou quinze ans. — Invention ou importation; à exploiter dans un an. — Frais pour dix ans, dans des conditions ordinaires, 625 fr.

ITALIE: Cinq ou dix ans. — La taxe est fixée par le gouvernement. — Frais, 300 fr.

PRUSSE: Cinq ou dix ans. — Fort difficiles à obtenir. — Frais, 200 fr.

PRUSSE: Cinq ou dix ans. — Fort difficiles à obtenir. — Frais, 200 fr.

Dece. Ce matin, à l'âge de 45 ans, Dame Henriette Har...

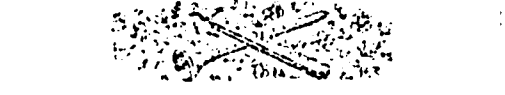
PAR ENCAN

Seront vendus, MARDI, LE TROIS de MARS prochain...

TOUTS les meubles et effets mobiliers dépendant de la succession...

La vente commencera à NEUF heures précises...

FETE DE ST. PATRICE.



GRAND CONCERT

SABATIER, Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. SABATIER

GRAND CONCERT.

FETE DE ST. PATRICE.

MARDI, LE 17 MARS prochain.

SALLE MUSICALE,

Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le Concert commencera à 8 heures précises.

A LOUER.

UN COTTAGE à LA CASARDIERE.

GRAINES

DE BARBENS ET DES CHAMPS.

Le grain vient de recevoir le certificat par le steamer "North American"...

Une grande quantité de graines de gros Oignons rouges, de Melons de diverses espèces...

ARRIVÉ DIRECTEMENT DE FRANCE

Une grande quantité de Graines de Chou et de Chou-Fleur...

AVONS TOUJOURS EN MAISON — Beau Millier et Trèfle Blanc, Lucerne, Vesce, etc.

AVIS.

UN CANADIEN muni des MEILLEURES RECOMMANDATIONS...

APPARTEMENTS A LOUER.

TROIS PIÈCES et UN HANGAR, rue de la Fabrique...

A LOUER.

LE SECOND ÉTAGE de la maison appartenant autrefois à P. JARNAK...

A VENDRE.

UNE MAISON à deux étages, rue Sault-au-Matelot...

A LOUER.

UN GRAND HANGAR et un QUAI situés dans la rue St. Paul...

A VENDRE.

PLANCHES SECHES, de 10 pieds. S'adresser au sousigné.

A LOUER.

UNE FERME considérable et magnifique, située dans la Paroisse de Deschambault...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

TEUBLES DE MENAGE.

DROUIN & ROY,

No. 43, rue Des Fossés, St. Roch, Québec.

AVIS.

LA SOCIÉTÉ qui existait ci-devant sous les noms de McAVOY et QUINN...

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS et donné par les présents qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL...

A LOUER.

UNE SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE, avec de bonnes dépendances...

BEURRE! BEURRE!!

FINETTES BEURRE DE LA MEILLEURE QUALITÉ DE KAMOURASKA.

COMPOSITION CANADIENNE!!

LE CHATEAU D'EAU!!!

GRANDE POLKA MUNICIPALE. Composée par madame P. SHEPPARD.

GRANDS MARCHES!!

LES SOUS-SIGNÉS AYANT TERMINÉ LEUR INVENTAIRE...

VENDRONT A TRES BAS PRIX.

AVANT DE RECEVOIR LEURS MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

CHANCE EXTRAORDINAIRE!

E. LAPOINTE, Chapelier,

No. 66, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec.

A LOUER.

UNE FERME considérable et magnifique, située dans la Paroisse de Deschambault...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

MAISON A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

AVIS.

CEUX qui ont des réclamations contre JAMES J. FENEGAN...

A VENDRE OU A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

AVIS.

CEUX qui ont des réclamations contre JAMES J. FENEGAN...

A LOUER.

UNE FERME considérable et magnifique, située dans la Paroisse de Deschambault...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

MAISON A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

MAISON A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

MAISON A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

SOUSSIONS DEMANDÉES.

DES SOUSSIONS séparées seront reçues jusqu'à un vingt-cinq du courant à l'Office de CHA. BARRAND...

G. J. DUFF,

DE NEW-YORK, MANUFACTURIER D'ARTICLES EN PAILLE...

CARTE.

M. L. GORWOOD, PEINTRE DE PORTRAITS et de MINIATURES.

A LOUER.

CETTE maison de première classe sur la rue Ste. Ursule...

A LOUER.

UNE MAISON avec MAGASIN, rue Craig, St. Roch...

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS très confortables, situées sur la rue St. Valier, St. Roch...

A VENDRE.

LA GOLETTE NEUVE et de première classe de 125 tonneaux...

AVIS.

CEUX qui ont des réclamations contre JAMES J. FENEGAN...

A VENDRE OU A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

AVIS.

CEUX qui ont des réclamations contre JAMES J. FENEGAN...

A LOUER.

UNE FERME considérable et magnifique, située dans la Paroisse de Deschambault...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

MAISON A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

MAISON A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

MAISON A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

MAISON A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

MAISON A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

MAISON A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables...

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport...

CARTE.

Grande Réduction dans les Prix!!!

C. J. ARDOUIN,

Imparteur, Orfèvre et Horloger, etc., etc., 25, Rue de la Fabrique.

SON FONDS

Se compose d'un assortiment varié de joaillerie à toutes sortes de prix...

ARGENTÉS.

Porte-bouteilles, Porte-bouteilles, coquetiers argentés, corbeilles pour biscuits...

On continue de faire les ouvrages commandés.

GOUCK, COOPER & Co.

Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz.

AYANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et Des-Fossés...

PERDU.

UNE personne de la campagne, a perdu une BOURSE contenant cinq billets de \$5...

FOURRURES!!

UN magnifique assortiment de PELLETERIES pour les messieurs et les dames...

BUREAUX A LOUER.

PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes.

W. L. LAIRD & Co.

RUE LA FABRIQUE.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

W. L. & Co.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES.

AVIS.

Le Soussigné informe le Public qu'il se chargera, avec fidélité et ponctualité...

ANSIELME HARDY.

Horloger, Bijoutier et Fabricant de Mirrors, à 39 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

ANSIELME HARDY.

DE plus informe ses amis et le public en général qu'il vendra tous ses fonds de bijouterie...

P. E. POULIN.

FABRICANT DE BIJOUTERIES, 35, rue Saint-Jean, Québec.

P. E. P.

INFORME le public qu'ayant de beaucoup augmenté l'étendue de son magasin...

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

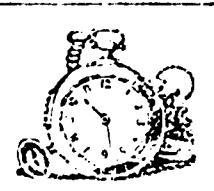
contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.



GRANDE CHANGE!!!

Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville.

ANSIELME HARDY.

Horloger, Bijoutier et Fabricant de Mirrors, à 39 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informe ses amis et le public en général qu'il vendra tous ses fonds de bijouterie...

A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs.

A. H. posera le vit argent sur les vieux miroirs qui ont endommagés, et d'où le vit argent est parti.

Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti.

P. E. POULIN.

FABRICANT DE BIJOUTERIES, 35, rue Saint-Jean, Québec.

P. E. P.

INFORME le public qu'ayant de beaucoup augmenté l'étendue de son magasin...

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E. P.

contient aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et expédition.

P. E

